

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc TELLIER**, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental, en suite de la convocation en date du vingt-quatre septembre deux mil vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

ETAIENT PRESENT(E)S

M. TELLIER Jean-Marc, **Maire**

Mmes et MM. LETOQUART Jean, CIOFFI Perrine, GOSSELIN David, BOUZIANE Zineb, BARANOWSKI Alain, VERNACK née WILLERVAL Christelle, SAYON Guillaume, OWCZARZAK Dany, KOUJANE Brahim, **Adjoints au Maire.**

Mmes et MM. TISON née CARON Danielle, GEST Alex, SCHIAVON née VAHE Rose-May, CAPRON née PARENT Renée, DECONINCK Guy, PETIT née PONCHANT Brigitte, LAURENT Marc, GUILLEMANT Gilles, BEUGNET née DUFAY Pascale, LACROIX née LHERBIER Renée, BOURDON Fabrice, APOURCEAU née POLY Cathy, SUSZKA Daniel, DOUIHI Mohamed, DUQUESNOY Cyril, LOEUILLEUX Linda, PICARD née BEAUVOIS Karin, TISON Sandrine, YAMANI née ARBIA Fadhila, IDYOUSSEF Abdeljalil, FONTAINE Laetitia, SARDO Anthony, **Conseillers Municipaux.**

ABSENT EXCUSE

- Monsieur CHERET Pierre, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSSELIN David.



Après l'appel des présents, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Danielle TISON** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean-Marc TELLIER**, Maire, préside la séance du Conseil Municipal et l'ouvre sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



Monsieur Fouad DAHER Représentant du camp Palestinien de BOURJ EL BARAJNEH au LIBAN avec lequel la ville est jumelée, a été invité à participer à la séance de Conseil par visioconférence. Il a apporté son témoignage sur la situation économique et les besoins de la population du camp de BOURJ EL BARAJNEH.

I ▪ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2021

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 Juin 2021 a été adopté à **L'UNANIMITE.**

II ▪ DECISIONS DU MAIRE

- le Conseil Municipal a pris acte des quinze décisions adoptées par le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci concernent les marchés publics et contrats repris ainsi qu'il suit :

01 ▪ Les indemnisations de sinistres par la SMACL, d'un montant de :

- ▶ 3 023,78 € pour les toitures de l'école ARAGON/TRIOLET, de l'église Saint Denis, les clôtures au parc de la Glissoire endommagées lors de la tempête CIARA le 10 février 2020,
- ▶ 2 197,50 € + 732,50 € pour le monument endommagé place du 19 mars 1962 par un automobiliste le 31 mai 2020,
- ▶ 4 886,90 € + 2 038,61 € pour le candélabre endommagé avenue de la Paix par un automobiliste le 31 mai 2020,
- ▶ 2 244,75 € pour les glissières de sécurité, support signalétique et enrobé endommagés rue Voltaire par un automobiliste le 3 juillet 2020,
- ▶ 1 559,10 € pour le mât d'éclairage public endommagé boulevard de Verdun par un automobiliste le 3 septembre 2020,
- ▶ 412,96 € pour le potelet endommagé boulevard Gabriel Péri par un automobiliste le 28 novembre 2020,
- ▶ 4 024,38 € pour le candélabre endommagé boulevard Anatole France par une automobiliste le 27 mars 2021,

02 ▪ L'acquisition, par exercice du Droit de Priorité, d'un terrain sis lieudit « le chemin du Marais » cadastré section AB n°80, de 32 m², propriété de l'Etat, en vue d'un aménagement urbain destiné à désenclaver et reconnecter les quartiers jouxtant les anciennes bretelles de la RN17. Le prix de cette acquisition est de 32,00 €, conforme à celui formulé par la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais.

03 ▪ L'exécution d'office de travaux de rénovation de la façade latérale et arrière de l'immeuble situé 43B rue Emile Basly confiés à la société EURL MT FACADE de ROUVROY. Le coût des travaux qui s'élève à 12 470,90 € TTC est à la charge du propriétaire ou des ayants droits.

04 ▪ L'exécution d'office de travaux de réparation du chéneau en façade avant de la toiture de l'immeuble situé 43B rue Emile Basly confiés à la société RAMERY ENVELOPPE de LENS. Le coût des travaux qui s'élève à 13 889,76 € TTC est à la charge du propriétaire ou des ayants droits.

05 ▪ .Les travaux de pose d'un revêtement du sol sportif pour la salle polyvalente BLEZEL confiés à la société DFinitions de FRETIN, pour un montant HT de 73 000 €.

06 ▪ La préparation et la fourniture des repas pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires, les Accueils de Loisirs enfants et adolescents, le service Multi Accueil et pour les personnes relevant du service de portage de repas à domicile attribuées à la société API RESTAURATION de OIGNIES. Le montant estimatif pour l'année 2021 s'élève à :

Restauration scolaire, Accueils de Loisirs enfants et adolescents, Service Multi accueil, à charge de la ville :	211 332,31 € HT
Portage de repas à domicile pour les personnes âgées, payé par le CCAS :	96 880,71 € HT

Ce marché pourra être reconduit tacitement deux fois.

07 ▪ L'achat de matériels de vitreries nécessaires aux services techniques municipaux auprès de la société LE KAP VERRE LITTORAL de CALAIS. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande estimé annuellement à 20 000 € HT maximum conclu pour une période allant du 1^{er} août 2021 au 31 décembre 2021. Ce marché pourra être reconduit tacitement trois fois.

08 ▪ L'avenant n°1 au marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures aux écoles ARAGON/TRIOLET et Louise MICHEL souscrit avec la société MODUL'K de LAON titulaire dudit marché. Celui-ci a pour objet de prolonger les délais d'exécution du marché jusqu'à la fin des vacances scolaires de la Toussaint 2021.

09 ▪ L'entretien et la réparation des véhicules du parc automobile communal attribués à la société DERACHE DUCARIN d'AVION. Le montant annuel de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est estimé à 50 000 € HT maximum. Ce marché est conclu pour une année et pourra être reconduit deux fois une année.

10 ▪ L'avenant n°6 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux passé avec la société IDEX ENERGIES de BOULOGNE BILLANCOURT. Cet avenant a pour objet de modifier des engagements de consommations de certains sites et d'intégrer deux adoucisseurs à la cuisine du Centre Culturel Fernand LEGER. Il représente une moins-value avec les avenants précédents de 180 433,52 € HT soit 2,75% du montant initial du marché d'un montant de 6 571 644,94 € HT (dont 28 500 € d'options).

11 ▪ La vente de l'ancien praticable de la salle de sport Marc LANVIN à la ville de BIACHE SAINT VAAST, pour un montant de 3 000 €.

12 ▪ La modification de la régie d'avances dans le cadre des jumelages fixant le montant de l'avance à consentir au régisseur à 5 300 €.

13 ▪ La location à titre précaire et onéreux du logement situé 1/3 rue Jean Wiener, à compter du 23 août 2021, à Monsieur Didier DACHICOURT, pour un loyer mensuel de 594,95 €.

14 ▪ La mise à disposition d'un terrain situé rue de Noyon d'une contenance de 110 m² à prendre dans un plus grand ensemble cadastré section BE n°850, au profit de Monsieur et Madame LEFEBVRE, qui se sont engagés à l'utiliser en jardin d'agrément et à le maintenir en parfait état d'entretien.

15. La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Carrefour de la Coulotte et de ses abords attribuée au groupement conjoint constitué de la société COVIS INGENIERIE sis à Willems, et du Cabinet BINON sis à Valenciennes. Le forfait provisoire de rémunération s'élève à 69 141,15 € H.T

▪ Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris connaissance :

▶ Des déclarations d'Intention d'Aliéner reçues pour la période du 16 février 2021 au 26 août 2021

▶ De la liste des 10 concessions délivrées au cimetière communal pour la période allant du 26 mai 2021 au 24 août 2021 :

- 5 concessions traditionnelles
- 3 cases columbarium
- 2 caves urne

Le produit de ces locations s'élève à 2 310,00 €.

III ▪ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021

- Monsieur BARANOWSKI, à l'aide d'un power point projeté sur écran, a exposé ainsi qu'il suit le rapport sur le budget supplémentaire :

Avant d'aborder le détail des opérations budgétaires, il faut rappeler que le budget supplémentaire intervient après le vote du compte administratif du dernier exercice.

Il permet ainsi :

- La prise en compte des restes à réaliser en investissement constatés lors du vote du compte administratif :
 - **6.800.459,47 euros** en dépenses
 - **908.837,77 euros** en recettes
- L'actualisation des prévisions faites lors du vote du budget primitif :
 - Ajustement des produits fiscaux et des dotations sur la base des notifications reçues depuis mars 2021
 - Ajustement des dépenses et des recettes impactées par les mesures liées à la pandémie,

- La mise en œuvre de mesures nouvelles en fonction des marges disponibles et dans le cadre des orientations générales actées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les propositions nouvelles s'inscrivent dans le cadre des orientations définies le 17 février dernier, des décisions prises par les Commissions et poursuit le programme communal de l'équipe municipale.

Le budget s'équilibre donc, après reprises des restes à réaliser constatés lors du compte administratif, à **12.944.094,93** euros :

- Dont **3.161.475.23 euros** en fonctionnement,
- Dont **9.782.619.70 euros** en investissement.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 161 475.23	448 777.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 712 698.23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		3 161 475.23	3 161 475.23
		INVESTISSEMENT	
INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 982 160.23	5 888 346.84
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	6 800 459.47	908 837.77
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 985 435.09
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		9 782 619.70	9 782 619.70
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		12 944 094.93	12 944 094.93

BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE SALLES

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	907.34	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		907.34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		907.34	907.34

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	60 175.73	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		60 175.73
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		60 175.73	60 175.73

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		61 083.07	61 083.07

Le budget supplémentaire 2021 s'inscrit, comme l'exercice 2020, dans un contexte très particulier, avec de fortes perturbations générées par la pandémie.

La situation actuelle (tension sur les marchés des matières premières, désorganisation du commerce maritime, reprise brutale de l'activité économique) fait craindre des difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs et une reprise de l'inflation, avec de fortes augmentations de prix notamment dans le domaine de l'énergie.

Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la Ville entend poursuivre une gestion prudente et sobre. De grands chantiers vont être engagés : la rénovation urbaine, la construction d'une nouvelle piscine, la création d'un réseau de chaleur, pour n'en citer que 3.

Dès lors, dans les mois prochains, les commissions et les services prépareront le budget 2022 en devant prendre en compte des recettes avec un fort risque de baisse, des dépenses de fonctionnement en augmentation sur certains postes et la nécessité de dégager le maximum d'autofinancement pour les investissements programmés.

Il a ensuite ouvert les débats.

Puis il passe au vote :

Budget Principal :

votants : 33
pour : 33
contre : 0
abstentions : 0

Budget des services annexes :

-votants : 33
-pour : 33
-contre : 0
-abstention : 0

Le budget supplémentaire est voté à **L'UNANIMITE.**

IV ▪ AMENAGEMENT - FONCIER - URBANISME

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur la vente du logement locatif social vacant situé 51 rue Fernand Taverne, par la SA d'HLM ICF NORD EST HABITAT.

V ▪ PERSONNEL COMMUNAL

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé d'adopter au 1^{er} octobre 2021 le tableau des emplois proposés et d'approuver les créations et suppressions de postes suivants :

- La création de 37 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour la période des vacances de la Toussaint 2021,

- La création de 37 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour la période des vacances de Noël 2021,

- La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour le service Fêtes et Cérémonies,

- La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour le service Marchés Publics,

- La création de deux postes d'agent contractuel de catégorie C de la filière technique à temps complet pour les Services Techniques.

- La création d'un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (Ingénieur ou ingénieur principal) pour la direction des Services Techniques.

-A L'UNANIMITE le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi fonctionnel de directeur des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique détenant le grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé la création au 1^{er} octobre 2021 d'un emploi non permanent de Chargé de Mission contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet, pour coordonner la mise en place de la « Cité Educative » et assurer le pilotage de la création d'un « Lab Culture » sur le quartier prioritaire.

VI ▪ POLITIQUE DE LA VILLE

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé le contenu de la convention de co-financement de l'étude pour la précision et la programmation du projet Quartiers Fertiles NPNRU.

VII ▪ MARCHES PUBLICS

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'acheminement d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 et décidé d'adhérer au groupement. Il a accepté la participation financière de la Commune fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonnée par la FDE 62 et décidé d'adhérer au groupement. La participation financière de la Commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la formation relative au A.I.P.R. (Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux) et l'examen par Q.C.M. (Questions à Choix Multiples) des attestations de compétence proposé par la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN. Il a pris acte du projet de convention constitutive du groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN.

VIII - FINANCES

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé pour les 15 enfants inscrits sur le séjour de Tôtes du 4 au 18 août, le remboursement exceptionnel de 50% de la participation acquittée par les familles de ce centre de vacances, soit la somme de :

Tranche tarifaire	Montant du remboursement
Tarif Parme	45.90 euros
Tarif Rouge	61.38 euros
Tarif Ciel	76.88 euros
Tarif Jaune	123.60 euros
Tarif Orange :	175.95 euros
Tarif pour les familles extérieures à Avion	376 euros

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'admission en non valeur des titres de recettes pour l'exercice 2017, 2018, 2019 et 2020 dont le montant total s'élève à 24 952,34 €.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place exceptionnelle d'un « Pass Associatif Jeunes » d'un montant de 30,00 € qui sera financé sur le Fonds de Solidarité aux Associations. Il a décidé d'attribuer cette aide aux conditions suivantes :

- Etre âgé de moins de 18 ans,
- Résider sur la Commune d'AVION,
- Adhérer à un club ou une association avionnaise pour la saison 2021/2022,

étant entendu que l'aide est nominative et valable une seule fois dans l'association ou le club choisit par la famille. Cette aide est cumulable avec d'autres aides obtenues par les familles.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé de réduire de 10,00 € les tarifs trimestriels applicables aux enfants avionnais de moins de 18 ans pour les activités d'Arts Plastiques et Danse et a fixé les tarifs pour la saison 2021-2022 comme suit :

SAISON 2021 - 2022	TARIF TRIMESTRIEL				
	PARME	ROUGE	CIEL	JAUNE	ORANGE
Arts Plastiques	10,00 €	12,00 €	14,00 €	18,00 €	22,00 €
Atelier Danse	15,00 €	16,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €

Tarifs pour l'école de musique les tarifs applicables aux élèves avionnais de moins de 18 ans

Tarifs de base

2021/2022	Tarifs avionnais Carte PASS				
	Parme	Rouge	Ciel	Jaune	Orange
Enfant (-18ans)	11,00 €	16,00 €	21,00 €	31,00 €	41,00 €
Enfant, guitare, piano	21,00 €	26,00 €	31,00 €	62,00 €	72,00 €

Tarifs pour les élèves jouant dans l'Harmonie Municipale, dans l'Orchestre Junior, dans l'orchestre d'accordéons de l'Ecole de Musique ou dans le chœur "Voix sans Frontières

2021/2022	Tarifs avionnais Carte PASS				
	Parme	Rouge	Ciel	Jaune	Orange
Enfant (-18ans)	PRISE EN CHARGE MUNICIPALE			5,50 €	10,50 €
Enfant, guitare, piano	10,50 €	13,00 €	15,50 €	21,00 €	26,00 €

Les familles ayant déjà acquitté l'intégralité des droits bénéficieront du remboursement du trop-perçu. Les présents tarifs prennent effet à compter des inscriptions valables pour la saison 2021-2022.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre du fonds de soutiens aux associations touchées par la pandémie de COVID 19, aux associations suivantes :

	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION
1	DIBINDU	100€
2	SOLIDAIREMENT TRICOT	220€
3	A.B.Q.A (association bénévole quartier avion)	320€
4	ANIMA'DOPT 62	390€
5	ASSOCIATION POUR LES LOISIRS ET LA DETENTE DES HABITANTS DE LA CITE DU MOULIN	390€
6	BEST OF DANCE GROUPE DE DANCE	400€
7	ASSOCIATION DES MEDAILLES DU TRAVAIL AVION	450€
8	ASSOCIATION AVIONNAISE LES BOURGS DU RAIL	570€
9	F.N.A.C.A	680€
10	ASSOCIATION DES JARDINIERS DU PARC URBAIN	810€
11	UNE MARCHE POUR SHAYAN	1000€
12	COMITE DE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS D'AVION	800€
13	CLUB DU 3eme AGE DETENTE ET AMITIE	340€
14	LES SANS SOUCIS	380€
15	LA JOIE DE VIVRE	890€
16	LES CH'AVIONNAIS	970€
17	DE FIL EN AIGUILLE	220€
18	BOULES ARTESIENNES	660€
19	UNION COLOMBOPHILE	200€
20	SOCIETE DE CHASSE D'AVION	300€
21	CLUB DE GYMNASTIQUE AVIONNAIS (C.G.A)	1000€
22	UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'AVION FOOTBALL	1800€
23	USOA TENNIS	750€
24	SPORTING CLUB DES SOURDS D'AVION	300€
25	AVION REPUBLIQUE FOOTBALL CLUB	1200€
26	TRIATHLON CLUB AVIONNAIS	340€
27	CANOE KAYAK CLUB DES GLISSOIRES	1000€
28	U.N.S.S COLLEGE PAUL LANGEVIN	500€
29	FOOTBALL CLUB P.T.T AVION	1000€
30	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE PICASSO	400€

31	RESTO DU CŒUR (MARCHE SOLIDAIRE)	3350€
32	SECOURS POPULAIRE (MARCHE SOLIDAIRE)	3350€
	Total	25080€

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a :

- ▶ **autorisé** Monsieur le Maire à recruter trois agents recenseurs.
- ▶ **décidé** de fixer leur rémunération ainsi qu'il suit :

- pour une **feuille de logement** **1,03 €**
- pour un **dossier d'adresse collective** **1,03 €**
- pour un **bulletin individuel** **1,45 €**
- pour une **séance de formation (2 séances)** **24,00 €**
- pour la **tournée de reconnaissance**..... **24,00 €**

et s'est **engagé** à inscrire les dépenses au Budget Primitif de l'exercice 2022.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a :

- ▶ **décidé**, pour l'année 2022, de maintenir les mêmes tarifs des droits de place pour l'abonnement annuel et trimestriel que ceux fixés par le Conseil Municipal depuis 2011 et le même tarif du ticket journalier fixé par le Conseil Municipal depuis 2015, à savoir :

- ⇒ Prix du mètre linéaire pour un abonnement annuel :..... **0,60 €**
- ⇒ Prix du mètre linéaire pour un abonnement trimestriel :..... **0,70 €**
- ⇒ Prix du mètre linéaire pour le ticket journalier : **0,90 €**

- ▶ **précisé** que la base est de :

- ⇒ 46 semaines pour les abonnements annuels,
- ⇒ 11,5 semaines pour les abonnements trimestriels.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu d'activités de l'année 2020 de Territoires Soixante Deux au concédant relatif à la restructuration du Quartier Sud d'AVION ainsi que les cessions et acquisitions réalisées. Il a pris acte que la Commune a payé au titre de l'année 2020 une participation financière de 180 000 €.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a adopté le plan d'actions municipal 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Ville Amie des Enfants » avec l'UNICEF.

La séance a été levée à 20h15

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental,
Jean-Marc TELLIER